

Hebdo Canada

Volume 2, N° 20

le 15 mai 1974



Ottawa, Canada.

Le budget s'attaque à l'inflation et veut aider les Canadiens à revenu modique, 1

Service aérien Amsterdam - Toronto, 2

Complexe pétrochimique pour l'Alberta, 3

Le Canada et le tourisme, 4

Don anonyme au Ballet National du Canada, 4

Programme d'emploi à la Défense, 5

Ban de la viande traitée au D.E.S., 5

Conférence mondiale sur les radio-communications maritimes, 5

Vers un gouvernement plus autonome pour le Yukon et les T.N.-O., 5

Les effets des projets fédéraux sur l'environnement seront étudiés, 6

Soins dentaires gratuits pour les enfants, 6

Nouvelle découverte de l'Imperial Oil, 6

Simulateur de vol pour la B.A., 6

Le Gouvernement est renversé

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que le budget soumis à l'approbation de la Chambre a provoqué la chute du gouvernement minoritaire de M. Trudeau. Les dernières élections avaient reporté ce gouvernement au pouvoir en octobre 1972.

C'est à la suite d'une motion de censure présentée par les néo-démocrates et appuyée par les progressistes-conservateurs, condamnant la politique budgétaire exposée par le ministre des Finances, M. Turner, que le gouvernement a été renversé par un vote de non-confiance de 137 voix contre 123.

C'est la première fois dans l'histoire du Canada qu'un gouvernement est renversé à la suite de la présentation du budget.

Le lendemain, 9 mai, M. Trudeau s'est rendu chez le gouverneur général pour lui recommander de dissoudre le Parlement. Des élections auront lieu le 8 juillet.

Le budget s'attaque à l'inflation et veut aider les Canadiens à revenu modique

Le ministre des Finances, M. John Turner, qui a présenté le budget à la Chambre des communes le 6 mai, a déclaré que le but de ce budget était triple, à savoir: "renforcer la lutte contre l'inflation en favorisant l'augmentation de l'offre de biens et de services; agir directement contre le niveau élevé des prix lorsque cela est possible; atténuer encore les effets défavorables de la hausse des prix sur tous les Canadiens et, tout spécialement, ceux dont le revenu est modique."

Voici quelques-uns des points saillants du budget soumis à l'approbation de la Chambre:

Le programme anti-inflation

* La taxe fédérale de vente de 12 p. cent est maintenant supprimée sur tous les vêtements et chaussures, ce qui touche des ventes au détail de plus de \$5 milliards par année.

* La taxe de vente ne s'applique plus aux autobus et autres équipements utilisés dans les réseaux municipaux de transport en commun.

* La taxe de vente ne s'applique plus aux bicyclettes.

* Les réductions tarifaires sont prolongées jusqu'à la fin de l'année à l'égard de \$1.6 milliard d'importations annuelles de biens de consommation.

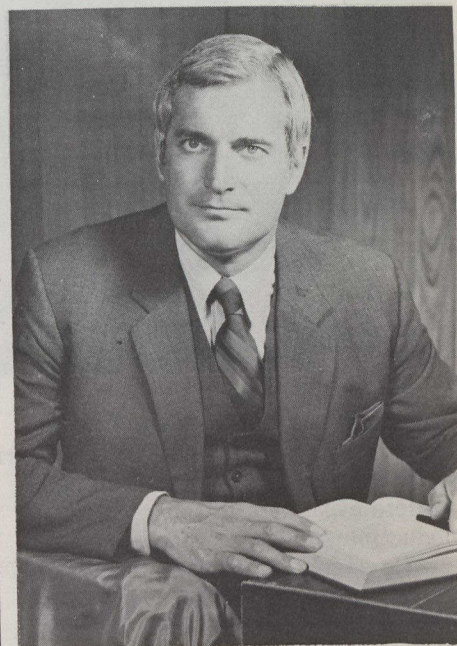
* Les taxes d'accise sur certaines automobiles ou autres véhicules consommant beaucoup d'énergie seraient relevées, de même que sur les boissons alcoolisées et le tabac.

Le domaine du logement

* Hausse des taxes applicable aux terrains non aménagés afin d'inciter leur utilisation pour le logement.

* Suppression de la taxe de vente sur \$460 millions de matériel de construction, ainsi que sur les réseaux municipaux de distribution d'eau.

* Introduction du Régime enregistré d'épargne-logement permettant des contributions déductibles de \$1,000 par an, jusqu'à concurrence de \$10,000. Le retrait de ce régime ne sera pas imposable s'il sert à l'achat et à l'aménagement initial d'une maison.



M. John Turner
ministre des Finances

Protection de l'épargne

* Le minimum de la réduction fiscale de 5 p. cent de l'an dernier passe de \$100 à \$150 pour 1974, l'effet le plus sensible étant ressenti par les contribuables à faible revenu. Cette mesure soustraira 300,000 Canadiens des rôles de l'impôt cette année.

* Des primes en espèce seront offertes aux détenteurs de toutes les Obligations d'épargne du Canada en circulation, afin d'en porter l'intérêt à 9 p. cent.

* Les contribuables pourront cotiser à un régime enregistré d'épargne-retraite pour le compte de leur conjoint jusqu'à la limite permise.

* Les allocations aux anciens combattants et allocations de guerre aux civils augmenteront et seront rajustées trimestriellement; les prestations versées aux orphelins seront augmentées et rajustées annuellement; une nouvelle allocation sera versée aux enfants à la charge d'anciens combattants dans le besoin.

* Davantage de frais médicaux seront déductibles et l'exemption de \$1,000 à l'intention des invalides sera élargie.